

# *LETTRE OUVERTE*

## *aux principaux candidats*

### *à l'élection présidentielle française de 2012*

Madame, Messieurs,

L'insécurité et l'incivisme atteignent des niveaux records en France, nuisant gravement à tranquillité et à la vie de nos concitoyens.

Le retour de l'autorité de l'État et du respect de la Nation, si souvent promis par les uns comme par les autres depuis des années restent de vains mots, des engagements non tenus.

Il est pourtant très préjudiciable et dangereux pour notre démocratie que ces deux socles de notre nation s'effritent.

Et la situation ne cesse de se dégrader !

Les Policiers Nationaux, les Gendarmes, les Policiers Municipaux, tous les serviteurs de l'État, de la Nation et de ses services publics, tout comme nos concitoyens, sont de plus en plus souvent victimes de la violence quotidienne qui gagne du terrain.

L'autorité de l'État faisant défaut, les forces de l'ordre se retrouvent seules, sans soutien effectif, affaiblies face aux délinquants.

La situation est désormais intenable !

Elles ne doivent pas répondre aux insultes, mais plutôt "encaisser".

Elles doivent vouvoyer ceux qui les insultent, les outragent ou les blessent.

Elles doivent maîtriser parfaitement, sans droit à l'erreur, les violences légitimes et l'usage des armes -y compris intermédiaires - alors que ceux qui les provoquent et les violentent n'ont eux, aucune retenue.

*Ce déséquilibre atterrant, inacceptable et dangereux doit cesser, et la crainte doit changer de camp.*

Pour que les Policiers et les Gendarmes puissent assurer leurs missions quotidiennes - notamment celles consistant à assurer la protection des personnes et des biens - dans de bonnes conditions,

les paroles et les promesses ne peuvent suffire.

Les actes concrets et cohérents doivent suivre.

L'autorité de l'État doit être rétablie dans les faits !

Pour la Sécurité des français, plusieurs points sont à traiter prioritairement :

### 1 / L'IMAGE DES FORCES DE L'ORDRE ET LE RESPECT D'UN

Il est urgent et impératif que tout soit mis en œuvre pour que le respect envers les forces de l'ordre soit réinstauré, et ce, à tous les niveaux :

- œ Application plus sévère des lois existantes dans le cas d'outrages, violences ou autres atteintes.
- œ Réelle reconnaissance du travail effectué par la Police Nationale (rémunération convenable, prime O.P.J. conséquente, paiement honorable des heures de nuit, dimanche et de jours fériés, revalorisation conséquente de la prime liée à la médaille d'honneur accordée au bout de 20 ans de service, mise en place d'un 13<sup>ème</sup> mois rémunéré, accès au système des tickets restaurant, développement des crèches, facilités de logement, prix spéciaux pour les transports comme pour les Gendarmes, etc...).

Est-il acceptable que les Gardiens de la Paix, Officier de Police Judiciaire, permettant à l'État de faire de substantielles économies par le biais de la déflation du corps des Officiers, se voient rémunérés de façon misérable 50 euros par mois alors qu'un avocat qui assiste un gardé à vue est rémunéré 300 euros par déplacement dans la limite de 1 200 euros par jour ?

- œ Respect de l'image des policiers (fin des attaques médiatiques, du dénigrement, fermeture immédiate des sites internet outrageants, injurieux, menaçant, etc, ...).

## 2 / LA LÉGITIME-DÉFENSE ET SON USAGE.

Le cadre de la Légitime-Défense par les Policiers Nationaux doit être élargi, et les conditions d'usage des armes doivent être revues.

Il n'est pas là, question de transformer les policiers en cowboys ou en justiciers, et si les forces de l'ordre françaises se doivent évidemment d'agir dans le cadre du respect des droits de l'homme et de la législation nationale en vigueur, est-il pour autant normal et acceptable qu'un Policier ait à se poser de multiples questions et notamment de savoir s' il a le droit de faire usage de son arme à feu lorsque lui-même ou autrui est menacé par une arme pouvant provoquer la mort ?

Doit-il attendre la blessure ou la mort pour neutraliser un danger potentiellement mortel ?

A côté de cet aspect légal, il y a l'aspect pratique de la mise en œuvre.

Trop souvent, consciemment ou inconsciemment, les policiers intervenants sur des situations périlleuses mettent leur intégrité physique en danger, parfois jusqu'à en perdre la vie, à cause d'une forme de peur qui les domine.

Peur que leur action pourtant légitime soit qualifiée de "bavure" dont on entend si souvent parler.

Peur des ennuis judiciaires et/ou administratifs.

Peur de la réprimande et/ou de la sanction.

Peur de la perte de leur emploi. Peur de voir leur vie brisée.

...et finalement incapable de protéger autrui ou de se protéger.

Le policier est victime du formatage sournois de son esprit jusqu'à l'impuissance. C'est un fait !

Il est primordial que les forces de l'ordre puissent bénéficier d'une formation continue adéquate et conséquente afin d'avoir les meilleures attitudes aux bons moments, pour protéger les tiers et se protéger eux-mêmes. Pour agir sans crainte !

### 3 / MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS - MISSIONS.

A l'heure actuelle, la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) anéantit progressivement les capacités opérationnelles des forces de l'ordre.

La FPIP demande à ce que la fourniture de moyens humains, matériels, et législatifs, suffisamment conséquents et adaptés soit rétablie d'urgence.

En ce qui concerne **les moyens humains** :

Les patrouilles ne sont plus assez nombreuses ou trop faibles pour répondre aux sollicitations grandissantes.

Étant donné la montée en puissance de la violence, il est parfaitement incohérent de demander aux personnels de multiplier les patrouilles à 02, alors que 03 effectifs sont un minimum pour intervenir en sécurité sur une intervention classique, non identifiée comme particulièrement risquée.

C'est d'ailleurs sur cette base logique que se fait l'apprentissage à l'école de Police.

Lorsque ce sujet est abordé, on nous oppose souvent qu'il est préférable d'avoir plus de patrouilles moins bien garnies, mais en mesure de se soutenir les unes les autres.

Ce prétexte n'est pas valable. Il est même dangereux.

Lorsqu'une patrouille est requise en direct ou intervient d'elle-même sur un fait grave en cours, elle ne peut pas se permettre d'attendre l'hypothétique arrivée en renfort d'une éventuelle patrouille disponible. Elle intervient sans délai !

Cette immédiateté nécessite un potentiel d'efficacité et d'assurance. Des moyens humains conséquents contribuent en bonne partie à ce potentiel.

**Le métier de policier ne se conjugue pas avec la logique économique**

De plus, il n'est pas rare de voir une patrouille composée de 2 jeunes policiers peu expérimentés (1 jeune titulaire + 1 ADS ou encore pire, 1 stagiaire + 1 ADS).

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire et la FPIP le revendique, qu'il y ait 3 effectifs par patrouille, dont 2 titulaires.

Les enquêteurs qui cumulent des milliers d'heures supplémentaires et se voient submergés de nouvelles contraintes de procédure sans moyens appropriés ne sont plus assez nombreux pour mener à bien leurs investigations.

En ce qui concerne **les matériels** :

- ⑩ Notre Police Nationale doit être dotée de moyens de communication sûrs et performants. Trop souvent, les matériels ou les réseaux ne sont pas satisfaisants (batteries de mauvaise qualité, pas de couverture réseau, perte de relais, etc...).
- ⑩ Nos gilets pare-balle actuels doivent être remplacés par des équipements plus performants, qui protègent plus et mieux, et d'un confort de port supérieur. Ces matériels existent.
- ⑩ L'expérience aidant, il apparaît nécessaire que chaque patrouille puisse s'équiper d'une arme à létalité réduite (flashball, taser) qui représente souvent un bon compromis entre l'usage de la force physique insuffisante ou inadaptée, et l'usage de l'arme à feu.
- ⑩ Trop souvent aussi, les véhicules dont sont dotés les policiers ne sont pas dans un état satisfaisant de sécurité ou d'entretien courant. Il n'y en a parfois tout simplement pas assez...**OU MAL ADAPTE, non fonctionnel au regard de l'équipement dont doit se doter le policier (matériel MO etc.....)**

En ce qui concerne **les missions :**

Afin d'optimiser l'utilisation des effectifs, il est absolument nécessaire que les missions soient revues en conséquences.

\* Il est difficilement compréhensible de voir des policiers en tenue, aptes à la voie publique, employés en permanence à des tâches administratives qui pourraient être assurées par des personnels administratifs.

\* La prise en charge des activités de transferts, d'extraction, de présentations à magistrat et de garde de détenus par des personnels pénitentiaires ne peut plus attendre.

\* Les vacations funéraires, les commissions de sécurité, la Police d'audience, la surveillance de certains bâtiments, l'escorte de certains convois exceptionnels, les sécurisations de courses cyclistes, la prise en compte de certaines mains-courantes qui ne concernent pas la Police, les cérémonies... toutes ces activités, gourmandes en effectifs et en moyens doivent-elles inévitablement être assurées par la Police Nationale ? La question se pose et des solutions doivent être trouvées pour permettre aux forces de l'ordre de se réorienter vers leur cœur de métier.

Mais une bonne Police ne peut suffire, et le surarmement n'est pas la solution !

Il est absolument indispensable, en parallèle de l'action des forces de l'ordre, que la Justice de notre pays ait également les moyens de ses missions et de ses ambitions dans le cadre d'une politique pénale sans faille !

Tout doit être mis en œuvre, dans le cadre des lois républicaines et du respect des droits de l'homme et de sa dignité, pour que les individus dangereux soient mis hors d'état de nuire.

Pour que le travail effectué par les forces de l'ordre ne soit pas vain, mais aussi pour limiter les risques de récidive, les individus auteurs d'infractions doivent être poursuivis, et punis avec plus de sévérité.

Les femmes et les hommes des forces de l'ordre de notre pays savent qu'ils exercent un métier à risques et que leur vie peut être mise en péril. Cela fait partir du métier. Cela fait partie du « contrat ».

De son côté, l'Etat doit fournir les moyens adéquates et suffisants à ses agents pour assurer leurs missions de la meilleure façon possible et dans des conditions de sécurité optimales. Cela aussi doit faire partie du « contrat ».

Ce qui n'est pas acceptable, ce qui ne fait pas partie du contrat, c'est la surexposition notoire au risque.

Les forces de l'ordre, les commerçants, les citoyens de notre pays ne doivent plus être donnés en pâture aux criminels et délinquants dangereux et multirécidivistes, dont la place est en détention, et non en liberté !

A cette fin, et pour que les Françaises et les Français puissent savoir ce que va devenir leur liberté d'aller et venir, leur sécurité et celle de leurs enfants et petits-enfants, la F.P.I.P., - Fédération Professionnelle Indépendante de la Police - demande à chacune et chacun des candidats à l'Election Présidentielle de 2012 de se positionner clairement et d'indiquer quel est leur programme dans le domaine de la Sécurité, ainsi que dans le domaine de la Justice, indissociable.

Un membre des forces de l'ordre n'est pas un fonctionnaire lambda !

Pour que les spécificités des métiers à risque du domaine de la sécurité soient pris en compte, la FPIP sollicite la création d'une 4ème fonction publique.

*Il n'y a pas de Liberté sans Sécurité.*